

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.02/12

Le sentiment subjectif d'insécurité a-t-il diminué à la Gare depuis l'ouverture d'un poste de gendarmerie ?

UDC, M. Dominique Baettig

Le poste de police de la Gare est placé sous l'égide uniquement de la Police cantonale. Il est desservi durant les heures d'ouverture des bureaux et le jeudi soir, jusqu'à 20 heures.

En principe, deux agents de la Police cantonale sont présents dans ce poste qui fonctionne plus comme un bureau de renseignements et d'enregistrement de plaintes ou de doléances que comme un poste de police proprement dit.

Aucune patrouille préventive ou action spéciale pour le secteur gare n'est organisée depuis ce poste.

Etant directement en lien avec la Police cantonale, il est difficile, pour la Municipalité, de répondre avec précision à la question posée. En effet, la Ville n'a pas la compétence d'enregistrer des plaintes autres que celles pour dommages à la propriété sur des biens communaux.

Une réflexion est actuellement en cours pour améliorer le sentiment de sécurité. Dans ce cadre, la Police cantonale est en contact avec les services communaux en vue de trouver des locaux dans le secteur gare qui pourraient permettre l'ouverture d'un poste de police, doté d'un effectif suffisant pour assurer une meilleure visibilité et une présence accrue dans le secteur gare.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 2 avril 2012